

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 Mars 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15 Votants : 15

Date affichage : 09 Avril 2014

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, LEROY Bruno 1er Adjoint, ROUIL Chantal 2^{ème} Adjointe, BOULON Joëlle 3^{ème} Adjointe, Mmes ANGIBAUD Bernadette, BERNY Nicole, BOUREAU Isabelle, CAMBON Stéphanie, RAIMOND Marikia, MM.BRUNEAU Jocelyn, CAILLÉ Sylvain, RAGOT Francis, RAUTUREAU Xavier, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.LEROY Bruno.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-16/2014

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de donner les délégations générales suivantes à monsieur Le Maire :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, sans limite de montant ;
- Procéder, à hauteur de 15 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, sur tout le territoire communal ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts – dans tous les domaines;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 3000 euros à la charge de la collectivité ;
- Donner en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Réaliser les lignes de trésorerie à hauteur d'un montant maximum de 30 000 euros ;
- Exercer, au nom de la commune et sur tout le territoire communal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;

- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Monsieur Le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

ELECTIONS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A la suite des élections municipales du 23 Mars 2014 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, la nouvelle municipalité a désigné les délégués de la commune auprès des organismes de coopération intercommunale comme suit :

DE-17/2014

DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Dans l'ordre du tableau

Un Titulaire- de droit : Monsieur ROY Jean-Paul, Maire.

Suppléant : Monsieur LEROY Bruno- 1^{er} Adjoint

DE-18/2014

DÉLÉGUÉS SIVOS ARCES-BARZAN-CHENAC SAINT-SEURIN D'UZET- ÉPARGNES

Trois titulaires : Mmes ROUIL Chantal- 2^{ème} Adjointe, BERNY Nicole, CAMBON Stéphanie.

Trois suppléants : M. ROY Jean-Paul- Maire, Mme RAIMOND Marikia, M. SPENGLER Pierre.

DE-19/2014

DÉLÉGUÉS SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES

Titulaire : Monsieur ROY Jean-Paul- Maire.

Suppléant : Madame BERNY Nicole.

DE-20/2014

DÉLÉGUÉS SIVU DU COLLEGE DE COZES

Titulaire : Monsieur SEGUINAUD Jean-Christophe.

Suppléant : Monsieur LEROY Bruno- 1^{er} Adjoint-.

DE-21/2014

DÉLÉGUÉS GROUPEMENT CANTONAL DE PROTECTION DES CULTURES ET FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA CHARENTE-MARITIME

Deux titulaires : MM.SEGUINAUD Jean-Christophe, BRUNEAU Jocelyn

Deux suppléants : M. CAILLÉ Sylvain, Mme ANGIBAUD Bernadette.

DE-22/2014

DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Titulaire : Monsieur RAGOT Francis.

Suppléant : Monsieur CAILLÉ Sylvain.

DE-23/2014

DÉLÉGUÉS A L'Association Départementale d'Etudes des moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA)

Titulaire : Monsieur BRUNEAU Jocelyn.

Suppléant : Monsieur SEGUINAUD Jean-Christophe.

DE-24/2014

DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Titulaire : Monsieur LEROY Bruno- 1^{er} Adjoint.

Suppléant : Monsieur RAGOT Francis.

DE-25/2014

DÉLÉGUÉS SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN CHARENTE-MARITIME

Titulaire : Madame BOULON Joëlle- 3^{ème} Adjointe.

Deux Suppléants : Mme RAIMOND Marikia, M.CAILLÉ Sylvain

DE-26/2014

DÉLÉGUÉS SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA CHARENTE-MARITIME

Titulaire : Monsieur SPENGLER Pierre.

Suppléant : Madame BOUREAU Isabelle.

DE-27/2014

CONSTITUTION ET ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A la suite des élections municipales du 23 Mars 2014 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, la nouvelle municipalité a constitué et désigné les membres des commissions municipales comme suit :

Responsable : monsieur Bruno LEROY-1^{er} Adjoint - membre des commissions

- Commission urbanisme- assainissement collectif et individuel

Membres : MM BRUNEAU Jocelyn, CAILLÉ Sylvain, SEGUINAUD Jean-Christophe.

- Commission chemins- voirie communale- aménagement et sécurité

Membres : MM. BRUNEAU Jocelyn, RAGOT Francis, SPENGLER Pierre

Membre hors conseil : Monsieur AVERTY Guy

- Commission des bâtiments et matériel communaux

Membres : MM.BRUNEAU Jocelyn, RAGOT Francis, RAUTUREAU Xavier.

- Commission de la gestion et sécurité du personnel communal

Membres : MM.RAGOT Francis, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre

Responsable : madame Chantal ROUIL-2^{ème} Adjointe- membre des commissions

- Commission sécurité des personnes et des biens, des Etablissement Recevant du Public- plan communal de sauvegarde-

Membres : Mme BERNY Nicole, M.RAUTUREAU Xavier

- Commission développement économique- paysage, mise en valeur du bourg et des villages

Membres : Mmes ANGIBAUD Bernadette, BOUREAU Isabelle, RAIMOND Marikia.

Membre hors conseil : Mme BECKER Sophie

- Commission cimetière

Membres : Mme BERNY Nicole, M. BRUNEAU Jocelyn

Membre hors conseil : Madame Josette VEDRENNE

Responsable : madame Joëlle BOULON- 3^{ème} Adjointe- membre des commissions

- Commission communication- publication

Membres : Mme BERNY Nicole, M.SPENGLER Pierre

- Commission Culture- valorisation des activités touristiques- taxe de séjour

Membres : Mmes BOUREAU Isabelle, CAMBON Stéphanie, RAIMOND Marikia.

- Commission Fêtes et manifestations- vie associative- gestion intercommunale du tivoli (avec la commune de Barzan)

Membres : Mmes BERNY Nicole, RAIMOND Marikia, M . CAILLÉ Sylvain

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur ROY Jean-Paul- Maire.

DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS « TEMPÊTE »

MM LEROY Bruno-1^{er} Adjoint, SEUGNET Jean-Michel- Employé communal

MEMBRES DE L'ASSOCIATION « ARCES ANIMATION ».

M.ROY Jean-Paul- Maire, membre de droit

Mmes BERNY Nicole, BOULON Joëlle- 3^{ème} Adjointe, BOUREAU Isabelle, RAIMOND Marikia, M. RAGOT Francis .

DE-28/2014

NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux élections municipales et conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, il y a lieu de fixer le nombre des Membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Celui-ci est présidé par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et au maximum 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, mentionnés au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des familles. Ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à **quatre** membres du Conseil Municipal et **quatre** membres hors conseil.

DE-29/2014

ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à quatre membres du Conseil Municipal et quatre membres hors conseil.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ces membres.

Après dépouillement, le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Sont élus à la majorité, soit : 15 voix :

Mmes ROUIL Chantal, BERNY Nicole, RAIMOND Marikia, M. SPENGLER Pierre

Monsieur Le Maire nommera par arrêté municipal les quatre membres hors conseil, après avoir pris l'attache des associations familiales, de retraités, d'insertion, et des handicapés afin que ces entités puissent être représentées en priorité sur le territoire. A défaut de candidature, monsieur le Maire nommera quatre personnes domiciliées sur la commune.

DE-30/2014

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'article 22 du Code des Marchés Publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant et de trois membres du Conseil Municipal élus en son sein ainsi que trois suppléants.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Sont élus à la majorité, soit 15 voix :

Monsieur ROY Jean-Paul, Maire- Président de droit de la Commission

Titulaires : MM.BRUNEAU Jocelyn, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

Suppléants : MM.CAILLÉ Sylvain, RAGOT Francis, RAUTUREAU Xavier.

DE-31/2014

PROPOSITIONS EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

DIRECTS

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Cette commission doit être composée de sept membres titulaires, dont le Maire et six suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de proposer les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Monsieur ROY Jean-Paul-Maire, Président

Personnes domiciliées dans la commune :

Titulaires	Suppléants
1- LEROY Bruno	1-RAUTURAUD Xavier
2- ROUIL Valérie	2-RAIMOND Marikia
3- BOULON Joëlle	3-BERNY Nicole
4- BRUNEAU Jocelyn	4-CAILLE Sylvain
5- SEGUINAUD Jean-Christophe	5-BRUNEAU Delphine
6- SPENGLER Pierre	6-BAUDRIT Sylvie
7- CAMBON Stéphanie	7-ROY Rose
8- RAGOT Francis	8-CALMELS Lysiane
9- ANGIBAUD Bernadette	9-FONTENAUD Nicole
10- BOUREAU Isabelle	10-KESSEDJIAN Michel

Personnes domiciliées hors commune :

Titulaires	Suppléants
11- ROUIL Chantal (Royan)	11- RAIMOND Jean-Michel (Barzan)
12- CAILLAUD Jacques (Cozes)	12-GARDRAT Jean-Pierre (Cozes)

Monsieur Le Maire est chargé de transmettre cette liste de contribuables aux services fiscaux.

DE-32/2014

RÉPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014 et de l'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2014, le Conseil Municipal décide de répartir le produit des concessions au cimetière comme suit :

2/3 au bénéfice du BUDGET COMMUNAL

1/3 au bénéfice du BUDGET du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire est chargé de faire part de cette décision à Madame Aubertin- receveur Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité routière

Pour ralentir la vitesse des véhicules dans le bourg, un système de ralentisseurs tel que la mise en place de bandes rugueuses a été évoqué par l'Assemblée.

La peinture de sol pour le marquage des passages protégés sur la rue de La Citadelle sera à revoir. Travaux à réaliser par les employés communaux.

Aire de jeux pour les enfants

Une aire de jeux pour les enfants pourrait être réalisée sur un terrain communal dans le bourg.

Une étude devra être diligentée au préalable sur les mesures de sécurité à respecter pour l'installation d'équipements sportifs tels que cages de but, paniers de basket, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Bruno LEROY